

Employer un permis F c'est facile!



Vous souhaitez employer un titulaire de permis F, mais vous craignez des procédures administratives compliquées? Plus maintenant, car les démarches sont désormais facilitées pour les employeurs!

Ce qu'il faut savoir sur les permis F

Les titulaires de permis F sont des personnes qui ont obtenu une « admission provisoire » les autorisant à demeurer en Suisse. A ce titre, elles sont amenées à **rester durablement** en Suisse.

L'admission provisoire, normalement valable pour 12 mois, est dans les faits quasi automatiquement renouvelée chaque année.

Les titulaires de permis F peuvent exercer une activité lucrative dès que l'activité a été annoncée auprès de l'administration cantonale.

La clause de la priorité des travailleurs indigènes ne concerne pas les titulaires de permis F.

Les titulaires de permis F peuvent travailler dans toutes les branches économiques.

Important

L'ancienne procédure, qui nécessitait pour les titulaires du permis F une demande d'autorisation de travail auprès du Service de l'emploi (SDE) a été remplacée au 1^{er} janvier 2019 par **une simple procédure d'annonce**.

Dans la pratique, comment faire pour engager un titulaire de permis F?

Nouveauté

Depuis janvier 2018, les titulaires de permis F ne sont plus soumis à la taxe spéciale sur les revenus.

La marche à suivre est la suivante :

1. L'activité lucrative doit être annoncée au moyen du formulaire en ligne y relatif. Ce formulaire est disponible sur le site du Canton de Vaud : www.vd.ch
> Population > Population étrangère > Annoncer une activité lucrative pour les personnes admises provisoirement (permis F) et les réfugié-e-s/apatrides (permis F ou B)
2. L'activité peut débuter dès l'envoi du formulaire par voie électronique, sans avoir à attendre une réponse de l'administration. Toutefois, l'annonce doit impérativement précéder le début de l'activité.

Pour plus d'informations

Vous souhaitez en savoir davantage sur :

Les demandes d'autorisation de travail

Service de l'emploi (SDE)

Contrôle du marché de l'emploi et protection
des travailleurs (CMTPT)

T 021 316 61 23 | info.sde@vd.ch | www.vd.ch/emploi

Le statut des permis F et les autorisations de séjour

Service de la population (SPOP)

Division asile

T 021 316 46 20 | sejour.asile@vd.ch | www.vd.ch/asile

L'accompagnement des bénéficiaires

Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)

Groupe Emploi

T 021 557 05 40 | info@evam.ch | www.evam.ch